

pas les détails... elles sont, je le répète, du ressort du ministère de la Défense nationale. Je ne tente pas de renvoyer la balle à mon collègue, mais les relations touchant le commandement sont actuellement à l'étude. Je le sais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministre vient d'exprimer exactement ce que je voulais dire. Il me semble nécessaire, monsieur le président, que nous établissions d'abord la distinction des relations entre NORAD et l'OTAN. C'est essentiel. Je suis bien prêt à admettre que le ministre voudrait en avoir la réalisation. Certains de nous, je pense, tentent d'insister sur une prise de conscience hâtive des conséquences politiques, presque dans un état d'alarme que j'estime inutile dans le moment.

Il est plus important, je pense, et le ministre vient de le dire, d'établir ce facteur de façon certaine, mais il existe, comme on l'a signalé, une certaine urgence.

J'ai l'impression qu'il existe déjà d'autres exemples de coordination entre nos armées, qui résultent peut-être d'ententes à portée politique, et c'est encore un autre exemple de coordination. Cela se produit entre le Canada et les États-Unis. Comme le ministre l'a mentionné, nous aurons un échange de notes et une reconnaissance non équivoque des conséquences politiques de l'entente. Je pense que les autorités ont agi en fonction du temps envisagé.

M. MACEACHEN: Je désirerais poser une question s'inspirant de la réponse donnée précédemment par M. Smith à un interlocuteur au sujet des considérations militaires et politiques. Le ministre a déclaré, si je ne m'abuse, qu'une fois une entente réalisée, ou l'échange de notes complété, le problème deviendrait politique.

Je désire surtout savoir si le ministre peut nous dire si les bases sur lesquelles reposera ce commandement unifié résultent d'une entente provisoire ou d'un échange de notes quelconque? Sur quoi repose ce que l'on a fait jusqu'à présent?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le sous-secrétaire a confirmé l'opinion que j'étais sur le point d'exprimer. C'était au palier technique ou militaire. Pour ma part, je n'aurais pas dit, et je doute qu'un député l'eût fait, que nous n'aurions pas dû, à cette époque, agir en faveur de l'intégration. Des députés ont mentionné en Chambre, et personne n'en doute, que nous devrions tenter d'intégrer la défense collective sous ce rapport. Les communications se faisaient au niveau technique et militaire durant cette période et nous n'avons pas eu d'échange de notes. On avait recours aux communications militaires.

Je réitère ce que je désire exprimer, monsieur le président, c'est-à-dire que les États-Unis et nous nous sommes engagés à échanger des notes diplomatiques définissant le mandat de l'organisme. La préparation et l'étude des notes en font alors une question politique, monsieur le président, dont notre ministère doit être saisi.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Le ministre persiste à dire qu'il n'y a pas eu d'échange de notes au niveau politique, et cependant on a reconnu qu'il s'agissait d'une décision du cabinet, du côté canadien. En d'autres termes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures... c'était peut-être le ministre actuel ou M. Diefenbaker à l'époque...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'était en août; je suis arrivé en septembre.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): ...a dû participer à cette décision du cabinet. Maintenant, si je demande des renseignements secrets, je sais que je ne pourrai pas les obtenir; mais, me semble-t-il c'est une question judicieuse à poser que de désirer savoir qui avait l'autorisation de discuter, même sur une base temporaire, avec les États-Unis. Quel organisme correspond, aux États-Unis, au cabinet canadien? Est-ce l'administration des États-Unis dirigée par le président, ou simplement l'élément militaire? Nous ne critiquons pas...